



A LA UNE !



INFOS DEPARTEMENTALES

CALAMITES AGRICOLES : GEL

SERVICE FDSEA :

- service emploi :
Contrat OFFI
- service communication :
Guide agricole 2021 est disponible !

FORMATION : FCO / FIMO

EVENEMENT :

- Made in Viande
- Tour de France
- JNA : il est encore temps de s'inscrire !

AGRIEMPLOI :

- Coup de pouce pour les éleveurs caprins !
- Communiqué sur « l'Aide à la création d'un emploi partagé »

INFOS NATIONALES

L'INFO AGRICOLE :

- Communication colza Terres Inovia : le colza bénéficie d'opportunités à saisir
- Réouverture de l'aide pour l'acquisition d'agroéquipements pour les filières des protéines végétales
- Cet épi m'épate lance « Les épisodes du changement »
- Subventions aux Cuma
- Recrutement UFA d'ORANGE
- Crédit d'impôt Glyphosate
- TIC : demande de remboursement pour 2020

RUBRIQUE ASTUCE :

- Faire des économies en passant son tracteur au banc d'essai.

Suite au non retour du gouvernement concernant les annonces faites pour l'accompagnement des agriculteurs touchés, la FDSEA 26 a décidé d'organiser deux réunions d'information qui ont eu lieu le 12 mai dernier à 14h00. L'une pour la viticulture et l'autre pour l'arboriculture.

L'objectif était de donner un peu plus de lisibilité sur la déclinaison des mesures annoncées et ainsi permettre de répondre aux questions des agriculteurs.



Réunion d'information VITICULTURE à Tulette

Rassemblement à Tulette à l'annexe de la cave coopérative de Tulette pour les viticulteurs sinistrés.



Réunion d'information ARBORICULTURE à Lorient

Rassemblement à Lorient à Lorifruit pour les arboriculteurs sinistrés

GEL 2021 :

Aide regionale : solliciter le fonds « région unie »

Pour les agriculteurs ayant subi des dégâts dus au gel de 2021, il est possible de solliciter le fonds « région unie ». Cette aide permet d'obtenir une avance de trésorerie allant de 3 000 à 30 000€ remboursable avec 2 ans en différé à taux zéro et sans frais de dossier.

[Pour plus d'informations](#)

Aide d'urgence : Faites votre dépôt de dossier

L'aide d'urgence à la trésorerie à la main des préfets est désormais ouverte et la demande est à déposer via le bouton bleu ci-dessous.

La date butoir est le 13 juin et des attestations comptables étant requises, nous vous conseillons de ne pas tarder à réaliser votre demande.

A noter que cette aide est régie par des critères d'éligibilité, ainsi que des critères de priorisation, l'enveloppe budgétaire étant limitée.

[Effectuer sa demande
cliquez ici](#)

FORMATIONS

FCO / FIMO

La FCO est la Formation Continue Obligatoire, d'une durée de 35 heures, renouvelable tous les 5 ans. Elle permet au conducteur d'actualiser ses connaissances et parfaire sa pratique en matière de sécurité et de réglementation professionnelle. Elle intervient après avoir obtenu la FIMO, la Formation Initiale Minimale Obligatoire. C'est la qualification initiale obtenue à l'issue d'une formation professionnelle de 140 heures.

RAPPEL DE VOS DROITS ET DEMARCHES

Vous versez chaque année une contribution formation collectée par la MSA ou la CGSS. Vivea en assure la gestion et la mutualisation.

Pour bénéficier d'une prise en charge de 2/3 de la formation FCO et FIMO, il faut être :

- Chef d'entreprise agricole
- Entrepreneur du paysage, de travaux agricoles ou forestiers
- Aide familial
- Collaborateur/trice d'exploitation ou d'entreprise agricole

Pour s'inscrire à une formation :

Il faut contacter l'organisme de formation de votre choix .

Voici la liste des centres de formation du département de la Drôme rattachés à l'organisme de financement VIVEA :

- ECF ALIXAN - 0475476161
- POMOTRANS DONZERE FPC - 04 75 49 70 87
- FRANCE FORMATION ROUTIERE CHAZOT TAIN - 0475435086

Pour bénéficier d'un financement :

3 conditions pour bénéficier d'un financement :

- L'action de formation est conforme au regard de la loi
- Vous êtes à jour de votre contribution VIVEA
- VIVEA dispose de l'enveloppe financière nécessaire

Pour faciliter son départ en formation :

- en bénéficiant d'un crédit d'impôt :

tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il va en formation. Ceui-ci est calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de heures par an. Les associés de sociétés de personnes et les société commerciales (SARL,SA) sont également concernés par le dispositif.

- en se faisant remplacer :

Tout chef d'entreprise peut bénéficier du service de remplacement lorsqu'il part en formation.

Pour en savoir plus, contactez le service de remplacement de la Drôme : Corine Escaich - 06 32 99 34 05

SERVICES FDSEA

Service emploi

CONTRATS OFII : DE NOUVELLES ARRIVEES EN MAI !



CONTRATS OFII : De nouvelles arrivées en mai !

Malgré de nombreux imprévus dont un confinement tunisien, **57 salariés tunisiens et 13 salariés marocains ont pu arriver sur le territoire français durant le mois de mai.**

De nombreux salariés sont toujours attendu et la FDSEA 26 continue activement d'organiser ces acheminements.

Un flash info vous a été envoyé le 02 juin afin de savoir si vous avez déposé des demandes d'autorisation de travail sur la plateforme.

Service communication

Guide Agricole 2021 disponible au bureau FDSEA 26 !



Vous pouvez le récupérer dans les bureaux de la FDSEA 26 à partir de maintenant. N'hésitez pas à le demander dès que vous êtes dans nos locaux :)

Si vous souhaitez le télécharger numériquement, vous pouvez cliquer ci-dessous :

[Guide agricole 2021
version numérique](#)

L'info agricole

{% if (contact.NOM == "") %}



**Communication colza
Terres Inovia : le colza
bénéficie d'opportunités
à saisir**



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

**Réouverture de l'aide
pour l'acquisition
d'agroéquipements pour**

Comme vous le savez, le colza Français est aujourd'hui soumis à deux contraintes majeures liées au changement climatique. Les épisodes de sécheresse estivales impactent fortement la réussite des semis et les surfaces en place sont soumises depuis quelques années à une très forte pression de coléoptères d'automne (grosse altise et charançon du bourgeon terminal) mais aussi cette année à des coléoptères de Printemps. A cela s'ajoute le fait que les solutions de traitement sont de plus en plus limitées et diminuent en nombre et en efficacité.

Ce cercle vicieux engendre aujourd'hui une forte baisse des surfaces implantées en colza passant d'une moyenne 2014-2018 de 1,5 millions d'ha à moins de 1 millions d'ha en 2021 (entre 900 000 et 950 000 ha selon les estimations Terres Inovia).

Dans ces conditions, l'arbitrage par le producteur sur sa capacité à mener la culture jusqu'à une récolte satisfaisante et le niveau de risque pris se fait beaucoup plus tôt qu'auparavant et limite de fait la mise en place des surfaces.

Loin d'être résignée, notre filière oléoprotéagineuse est complètement mobilisée face à ce contexte difficile pour les producteurs. A ce titre, notre Institut technique est largement engagé dans la recherche et le déploiement de solutions de tout ordre pour permettre aux agriculteurs d'effectuer une transition nécessaire dans la lutte contre les ravageurs du colza.

Communiqué de presse

les filières des protéines végétales

Suite à l'enthousiasme suscité en janvier dernier par l'ouverture du premier guichet pour l'aide à l'acquisition de matériel pour la culture de protéines végétales, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a ouvert le 17 mai un second guichet.

Cette aide nationale est une composante du Plan de relance national, destinée aux agriculteurs et organismes agricoles produisant des cultures riches en protéines végétales ou réalisant des sursemis de légumineuses fourragères.

Pour rappel les investissements éligibles à cette aide sont :

Le matériel pour la culture, la récolte des espèces riches en protéines, le séchage des légumineuses fourragères ainsi que le stockage sur l'exploitation.

Les semences permettant l'enrichissement des prairies en légumineuses fourragères.

Les montants de l'aide ont été tablés sur un remboursement de 40 % des coûts d'investissement HT pour le matériel.

Attention, cette aide applique le système du « premier arrivé premier servi ».

Plus d'informations

{% endif %}



Cet épi m'épate lance « Les épisodes du changement »

La filière maïs lance une nouvelle campagne de communication dédiée à la valorisation des atouts du maïs et de sa culture.

Consommation, alimentation, impact environnemental et climatique, eau, phytos : autant de thématiques au cœur de ce nouveau récit baptisé : Les épis(odes) du changement.

Cette campagne valorise la place du maïs dans le quotidien des Français et va plus loin en montrant comment le maïs accompagne les évolutions sociétales.



Majoritairement tournée vers les jeunes adultes, moins bien informés sur le maïs, cette campagne se déclinera en digital : Internet et réseaux sociaux, qui diffuseront des visuels choc, des animations, des vidéos et des podcasts audios.

SUBVENTIONS AUX CUMA

L'Europe et la Région subventionnent les matériels en CUMA à hauteur de 40%.

Pour être éligible il faut : un matériel de production qui soit une nouvelle activité dans la CUMA, 4 adhérents minimum, un dossier par CUMA peut contenir plusieurs matériels. Plus d'informations ici, la FDCUMA vous accompagne pour déposer le dossier. Pensez aussi au plan de relance : la mesure "aléas climatiques" est toujours ouverte : voir le site de Frane Agrimer et la mesure "développement des protéines végétales" vient de rouvrir, voir le site. La FDCUMA vous accompagne pour déposer le dossier. Plus d'informations auprès de la FDCUMA 26 : drome@cuma.fr / 06 36 41 70 49 ou 06.63.82.36.95



Vous recherchez un apprenti? Secteur viticole. Formations en production et en commerce des vins. Du CAP au BTS. Durée du contrat : 2 ans. Lycée Viticole d'Orange. 2250 route du Cèpe - 84700 ORANGE. Tél : 04 98 51 48 00. www.lorange.com

Recrutement UFA d'ORANGE

Le lycée viticole d'Orange propose des formations du CAP au BTS en alternance dans le secteur vitivinicole :

- en filière production
- en filière commerce

Certains de nos candidats sont toujours en recherche d'employeurs pour la rentrée 2021.



PASSER SON TRACTEUR AU BANC D'ESSAI

Les points forts : On estime que passer son tracteur au banc d'essai permet par la suite de faire des économies de carburant de 1 L à l'heure.

Eric explique que ses tracteurs réalisent à peu près 600-700 heures par an. Le coût du GNR étant à plus de 0,80€ le litre, cela représente pour un tracteur, une économie d'environ 520 euros.

[Voir la vidéo](#)



Crédit d'impôt glyphosate

Dans un communiqué du 19 mai 2021, le ministère l'Agriculture a annoncé la validation par la Commission européenne du crédit



TIC : Demande de remboursement pour 2021

d'impôt glyphosate au titre des années 2021 et 2022.

Fixé à hauteur de 2 500 €, il peut être demandé par les secteurs suivants : grandes cultures, arboriculture et viticulture, ainsi que par les exploitations d'élevage qui présentent un atelier significatif d'au moins un de ces secteurs de production végétale. Ce crédit d'impôt glyphosate n'est pas cumulable avec le crédit d'impôt bio ni avec celui de la certification HVE. En outre, il n'entre pas dans le calcul du plafond des aides de minimis.

L'ouverture de la campagne de remboursement partiel de la TICPE sur les consommations 2020 de GNR, **qui devait intervenir le 1er mai 2021, est reportée au 1er juin.**

Ce report résulte d'un retard pris dans la rédaction de l'instruction.

EVENEMENTS



18, 19 et 20 juin : les journées nationales de l'agriculture

Pour inscrire votre événement au programme officiel des Journées Nationales de l'Agriculture, n'attendez-pas et cliquez sur le bouton "je souhaite m'inscrire"

A SAVOIR :

Vous pouvez inscrire un paramètre de "visites sur inscription" afin de limiter le nombre de personnes qui se présentent sur votre site.

Vous avez la possibilité de vous inscrire un seul jour, et de proposer des créneaux de visite (Ex: Ouverture le samedi 19 juin, à 11h, 12h ou 14h)

[Je souhaite m'inscrire
cliquez-ici](#)



Concours Tour de France 2021

La Drôme fait son grand retour dans la compétition du concours Tour de France.

Après 7 ans d'abstention, la FDSEA 26 a décidé de participer cette année !

Thème 2021 : la chaîne
Jour du passage : mardi 6 juillet
Parcours : Albertville - Valence

APPEL A MOBILISATION



Webinaire le 11 juin 2021 par Terres Inovia :

Vigueur variétale du colza et comportement face aux ravageurs d'automne

A l'implantation, toutes choses égales par ailleurs, des différences de vigueur et de comportements face aux ravageurs d'automne entre les variétés de colza sont régulièrement constatées. Afin d'objectiver ces observations, Terres Inovia a mis au point une méthodologie d'évaluation. Cette année, Terres Inovia et ses partenaires ont consolidé un réseau d'évaluation de ces nouveaux critères. Les résultats de ces travaux sur les variétés en cours d'évaluation seront proposés dans ce webinaire : vigueur, comportement vis-à-vis des ravageurs d'automne et nouveautés (mélange variétal).

[Inscription avant le 10 juin ici](#)



Opération Made in Viande !

Pour la 6ème édition de MADE IN VIANDE, la ferme du Clos de L'orme a ouvert les portes de son exploitation d'élevage à une classe de CP.

Une belle journée découverte pour ces enfants autour du métier, du quotidien et des valeurs de l'agriculteur !

Le projet est porté par la région Rhône Piémont. Tous les volontaires du département sont les bienvenus si vous souhaitez participer à la compétition le 6 juillet pour la mise en place de la fresque.

**Contactez-nous :)
email : animation@fdsea26.fr
tel : 04 75 43 48 22**

Partenaires : les infos



Coup de pouce pour les éleveurs caprins !

AGRI EMPLOI 26 est le groupement d'employeurs agricole départemental de la Drôme. Sa mission est d'assister les agriculteurs du département dans la gestion de leurs ressources humaines, saisonnières ou permanentes.

AGRI EMPLOI 26 cherche à soutenir les agriculteurs dans tous leurs besoins liés aux problématiques de personnel. Comme chaque année, l'association va essayer de mettre à disposition chez ses adhérents des salariés expérimentés en élevage caprin / transformation fromagère pour les mois d'été. L'objectif est de permettre aux éleveurs d'avoir de l'aide pendant les mises bas, de remplacer leurs permanents pendant leurs congés ou de prendre des vacances.

Pour pouvoir utiliser ce service, il vous suffit d'adhérer au groupement d'employeurs en versant une cotisation de 70€ TTC sans obligation d'utilisation. AGRI EMPLOI 26 est une association à but non lucratif, c'est donc pour cela qu'elle pratique des tarifs peu élevés. Cette cotisation est valable un an et vous permet d'accéder à tous les services.

A titre indicatif, un salarié mis à disposition pour ce service vous sera facturé aux alentours des 15€ (en fonction de son taux horaire dû à son expérience). AGRI EMPLOI 26 souhaite mettre en place un service à prix coutant et attractif pour ses adhérents.

Les demandes doivent être faites avant le 31 mai 2021 alors si vous êtes intéressés par ce service, merci de contacter AGRI EMPLOI 26 par téléphone au 04 75 43 48 22 (contact : Florence EYNARD) ou par mail avec l'adresse contact@agriemploi26.fr.

Tous les éleveurs caprins peuvent potentiellement bénéficier de ce service, sous réserve qu'ils adhèrent au groupement d'employeur. N'hésitez pas à en parler à vos voisins !

Communiqué sur « l'Aide à la création d'un emploi partagé »

Embaucher une personne en CDI peut parfois être couteux, mais plusieurs aides financières existent pour la mise en place de ce type de contrat ! En effet, vous pouvez percevoir jusqu'au 5 000€ au titre d'un passage en cdi à temps plein sur votre structure. La Région Auvergne-Rhône Alpes propose cette aide financière à l'embauche au sein des structures suivantes :

- aux Groupements d'Employeurs agricoles à visée économique dont les adhérents majoritaires sont des exploitations agricoles, aux Groupements d'Employeurs à visée sociale (services de remplacement) ;
- aux Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole - CUMA ;

Le Groupement d'Employeurs doit adhérer à la Charte de labellisation des Groupements

LA RÉGION AURA SOUTIEN L'EMPLOI PARTAGÉ
Aide à la création d'un emploi partagé

LES BÉNÉFICIAIRES
Les Groupements d'Employeurs et CUMA de la production agricole sont éligibles au dispositif d'aide à la création d'emploi partagé.

MONTANT
Le montant de l'aide varie en fonction du nombre de CDD et du statut des salariés.

CONDITIONS

- Embaucher un salarié en CDI, pour un minimum de temps de travail de 0,5 équivalent Temps Plein
- Adhérer à la Charte de Labellisation des Groupements d'Employeurs d'Auvergne-Rhône-Alpes
- Justifier d'une création d'un nouveau emploi

COMMENT FAIRE

Une fois votre dossier complété, vous pouvez télécharger le dossier de demande d'aide à la création d'emploi partagé sur le site www.agriemploi26.fr. Vous pouvez également contacter le service client au 04 75 43 48 22.



d'Employeurs Auvergne-Rhône-Alpes. Les structures éligibles peuvent bénéficier de cette aide pour la création d'un emploi sous réserve de répondre aux critères notamment d'une augmentation d'effectif. Le projet doit concerner la création d'un emploi à mi-temps au minimum.

AGRI EMPLOI 26 a été nommé référent départemental pour ce dossier (centralisation des dossiers).
N'hésitez pas à prendre contact avec AGRI EMPLOI 26 au 04 75 43 48 22 (contact : EYNARD Florence contact@agriemploi26.fr) si vous souhaitez en bénéficier pour des embauches au sein de vos structures !

NB : Le montant de l'aide correspondant à un emploi à temps plein. En cas d'embauche à temps partiel, l'aide est calculée au prorata du nombre d'heures..

MUTUALIA partenaire de la première édition des Journées Nationales de l'Agriculture

La France, premier pays producteur agricole de l'Union Européenne, était le seul grand pays agricole à ne pas avoir de Journées Nationales consacrées à l'agriculture. Pour remédier à cela, la Fondation Make.org et Agridemain organisent, en collaboration avec leurs nombreux partenaires, la première édition des Journées Nationales de l'Agriculture, qui se tiendra les 18, 19 et 20 juin 2021 sur tout le territoire et dont Mutualia est partenaire.

Ce rendez-vous inédit incarne les valeurs du Groupe Mutualia ainsi que son envie de promouvoir positivement l'agriculture. Depuis sa création, Mutualia développe ou soutient des projets porteurs de sens pour l'agriculture, au national ou en région, et s'entoure d'acteurs agricoles qui partagent cette volonté. Après avoir noué un partenariat national avec Agridemain autour de « Terres d'idées » ou de « RDV en ferme inconnue » et de « La Fête des récoltes et des moissons », devenir partenaire des JNA était une suite logique.

Vous souhaitez participer à ce grand rendez-vous agricole ?

[Cliquez ici](#)





En vous abonnant (ou en renouvelant votre abonnement), vous bénéficiez d'un tarif préférentiel en tant qu'adhérent(e) FDSEA 26.



FDSEA 26
85 RUE DE LA FORET
26000 VALENCE
animation@fdsea26.fr



Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen 2016/679/UE du 27 avril 2016 sur la protection des données personnelles (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès de rectification et d'opposition à l'utilisation des données vous concernant, que vous pouvez exercer en adressant un message par courriel à l'adresse : contact@frsea-aura.fr

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes adhérent à la FDSEA 26.

[Se désinscrire](#)

